



SUR LES QUAIS

Xpress

Jeudi, 3 décembre 2009

Rapport des syndicats...suite et fin

Tel qu'indiqué dans le dernier communiqué, j'ai demandé, au SCFP une opinion écrite sur la recevabilité du rapport du confrère Dubé déposé au comité exécutif, moins de 24 heures avant la dernière assemblée. **Pour la direction du SCFP, le rapport du confrère Dubé est totalement irrecevable** (voir lettre ci-jointe). Autant son contenu que sa forme est irrecevable. Nous devons constater, encore une fois, que le confrère Dubé est encore **incapable** de faire la **moindre preuve** de ce qu'il avance.

Le SCFP précise que l'irrecevabilité du rapport fait en sorte que le secrétaire-trésorier n'a pas à y répondre pour le comité exécutif, ni à le déposer à la prochaine assemblée. Pour le SCFP, **seul le rapport des syndicats déposés par les confrères Réjean Brunet et Benoit Barbeau** pour les six derniers mois de 2007 est recevable. Des copies de ce rapport sont disponibles au local ainsi que la réponse du secrétaire-trésorier. Il sera aussi disponible sur le site internet du Syndicat. **Je vous rappelle que ces deux syndicats confirment que les finances au local sont saines et en santé.**


Monsieur Pierre Giroux de la firme de comptable agréé, la même firme qui vérifie nos états financiers du fonds de pension et du fonds de bien-être, a **indiqué que nos états financiers vérifiés étaient conformes aux normes comptables.** Donc, les états financiers vérifiés 2007 du Syndicat ont respecté les mêmes normes et les mêmes standards comptables que les états financiers vérifiés du fonds de pension et du fonds de bien-être.

Le formateur syndical du SCFP ayant plus de 20 ans d'expérience présent les 20-21-22 mai et 25 juin dernier lors de la vérification des syndicats, a indiqué que **la comptabilité de notre section locale** était une **des plus transparente et professionnelle parmi toutes les sections locales** affiliées au SCFP (plus de 100 sections locales).

D'ailleurs, au cours de cette vérification, les trois syndicats n'ont émis aucune réserve au vérificateur et aucune réserve au formateur syndical du SCFP sur l'excellente situation financière du Syndicat.

En date d'aujourd'hui, le Syndicat a présentement **plus d'argent dans ses coffres** qu'au cours des dernières années. Ceci est un signe évident d'une gestion saine et en santé.

Ce dossier étant maintenant **clos**, le comité exécutif entend mettre ses énergies et ses efforts sur la négociation tout en continuant sa rigoureuse gestion. Syndicalement,


Sylvain Charron
Secrétaire - trésorier

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.

Le 25 novembre 2009

Monsieur Sylvain Charron
Trésorier, SCFP section locale 375
7020, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H1N 3L6

Confrère,

À la suite de votre demande adressée au SCFP quant à la **recevabilité du rapport du 18 novembre 2009 de Jacques Dubé**, syndic à la section locale 375 du SCFP.

Le 7 novembre 2008, nous avons soumis un rapport et des recommandations portant sur la vérification de vos états financiers. Ce rapport ainsi que ces recommandations ont été présentés aux syndics ainsi qu'à l'exécutif du SCFP 375. L'ensemble des recommandations a été accepté à l'unanimité. Les quatre recommandations se lisaient comme suit :

RECOMMANDATION No 1

Il est important pour la suite du dossier que les rapports des syndics soient apolitiques et qu'ils ne contiennent que des constatations et des observations objectives qui sont quantifiables et vérifiables.

RECOMMANDATION No 2

Que le secrétaire-trésorier soumette les livres et archives de la section locale aux syndics pour vérification au moins deux fois par année, tel que spécifié dans vos statuts locaux, à raison de trois jours de libérations chaque fois, ou selon les paramètres du budget qui sont ou seront adoptés par l'assemblée, le cas échéant.

RECOMMANDATION No 3

Que les syndics adoptent le programme de vérification et les formulaires qui sont fournis par le SCFP et qu'une copie du rapport de vérification soit envoyée au secrétaire-trésorier national du SCFP, ainsi qu'une copie de leur rapport aux membres avec les recommandations et/ou préoccupations soumises au secrétaire-trésorier de la section locale et des réponses de ce dernier.

RECOMMANDATION No 4

Que les syndics et le secrétaire-trésorier participent à une journée de formation/information organisée par le service d'éducation du SCFP sur le rôle et les responsabilités des syndics et du secrétaire-trésorier tel que préconisé par le SCFP.

Premièrement, nous croyons opportun de nous prononcer sur la recevabilité du rapport de M. Dubé en ce qui a trait à ces recommandations et particulièrement à la recommandation no 1 concernant des constatations et des observations objectives.

.../2

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.

...2

Le 25 novembre 2009

À plusieurs égards, les pages 1 à 4 et la page 9 du rapport de Jacques Dubé **vont à l'encontre de cette recommandation**. Plusieurs allusions et suppositions y sont inscrites : « *Magouille, contrôle dictatorial, se faire passer un sapin, règles malicieuses, faire qu'à sa tête, malaise qui ronge le syndicat, imposé un bâillon* ». Ces termes sont tous termes à connotation politique. Un rapport de syndic doit contenir des constatations et des observations objectives qui sont quantifiables et vérifiables.

De plus, ces pages du rapport ne respectent pas la première partie de la recommandation no 3, soit d'adopter le programme de vérification et les formulaires du SCFP. L'application de la recommandation no 3 facilite l'application de la recommandation no 1.

→ **Ainsi, nous jugeons le rapport de M. Dubé irrecevable** quant à l'adoption unanime du rapport du 7 novembre 2008.

Deuxièmement, ce rapport constitue une dissidence du rapport majoritaire des syndics Réjean Brunet et Benoît Barbeau. Le rapport majoritaire est donc le seul rapport dont doit tenir compte le secrétaire-trésorier dans ses réponses écrites qui seront adressées aux syndics afin d'être soumises à l'assemblée générale.

En espérant le tout conforme, je vous prie de recevoir, Confrère, mes salutations les meilleures.



Michel Bibault
Directeur adjoint

MB/pd spb-qc

c.c. Paul Moist, Michel Poirier, Danielle Lamy, Michel Parenteau, Edith Laperle,
Lucie Levasseur, Daniel Tremblay

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.